Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL06-DE

DELIBERATION N°06-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Vendredi 16 janvier 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°06 : Création d'un poste à mi-temps d'animateur de vie sociale pour la résidence séniors

L'an deux mille vingt-six, le 24 janvier, à 9H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**	X		
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**		X	Jean-Pierre LOTTON
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**		X	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Nathalie TUAL**			
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL06-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Aline GUILBERT**

06-2026 RICHESSES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS D'ANIMATEUR DE VIE SOCIALE POUR LA RESIDENCE SENIORS

Rapporteur : Madame Lucia Jouanguy

Madame Jouanguy précise aux membres du conseil municipal que :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs et des emplois communaux,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Considérant qu'un besoin d'un adjoint d'animation a été recensé dans le cadre de l'ouverture d'un habitat groupé composé de 12 logements, d'une salle commune et d'un espace extérieur à hauteur de 17h30 hebdomadaires.

L'emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Le recrutement sur l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aboutit pas au terme de la 1ère année.

Madame Benfraiha propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'animateur de vie sociale ouvert au cadre d'emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (17.30/35ème), tous grades, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- **DÉCIDER** de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (17.30/35ème), tous grades, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (17.30/35ème), tous grades, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget.
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL06-DE

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière